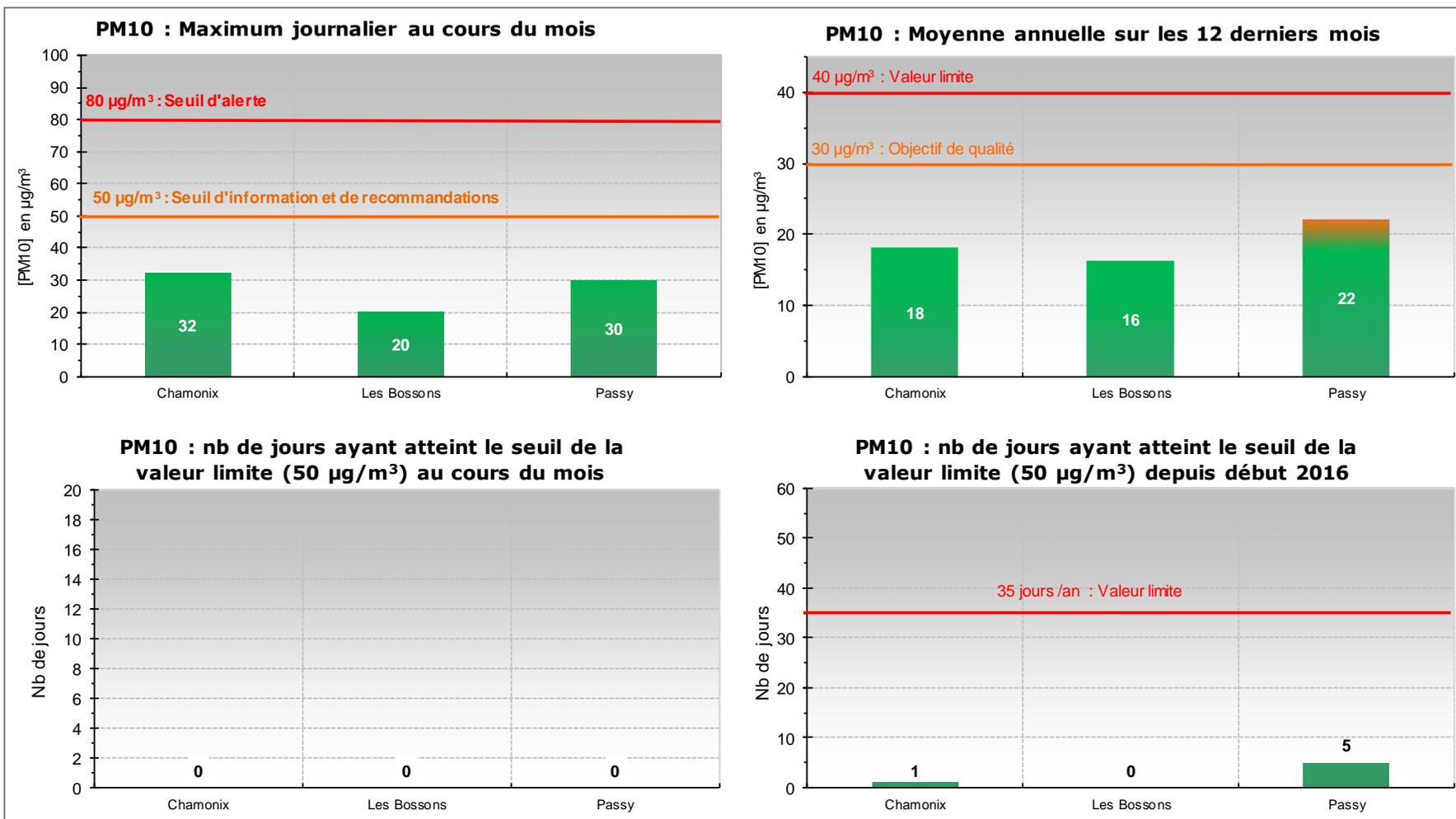
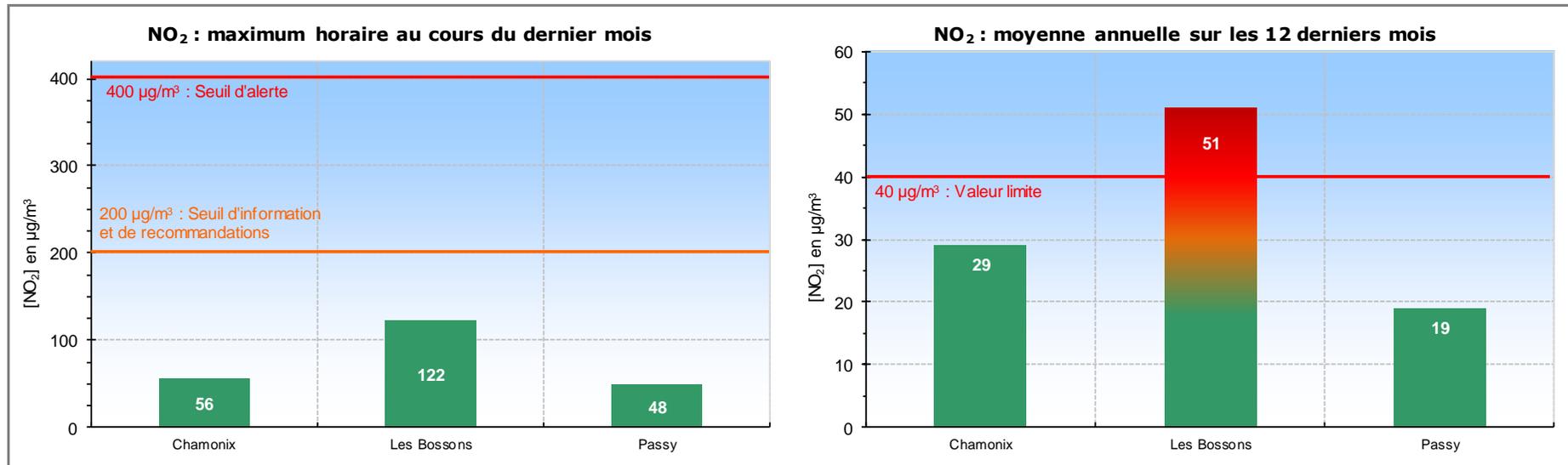


# Bilan de la qualité de l'air en Pays du Mont-Blanc

## Particules en suspension (PM10)



## Dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>)



Les conditions météorologiques estivales ont largement dominé ce mois de juillet 2016. Malgré ces conditions favorables à la formation de l'ozone (temps sec, chaud et fortement ensoleillé), l'ensemble des critères d'activation du dispositif préfectoral d'information et de recommandations pour ce polluant n'ont pas été satisfaits dans la vallée de l'Arve, contrairement à d'autres zones de la région comme la Vallée du Rhône, le bassin grenoblois ou encore le bassin lyonnais.

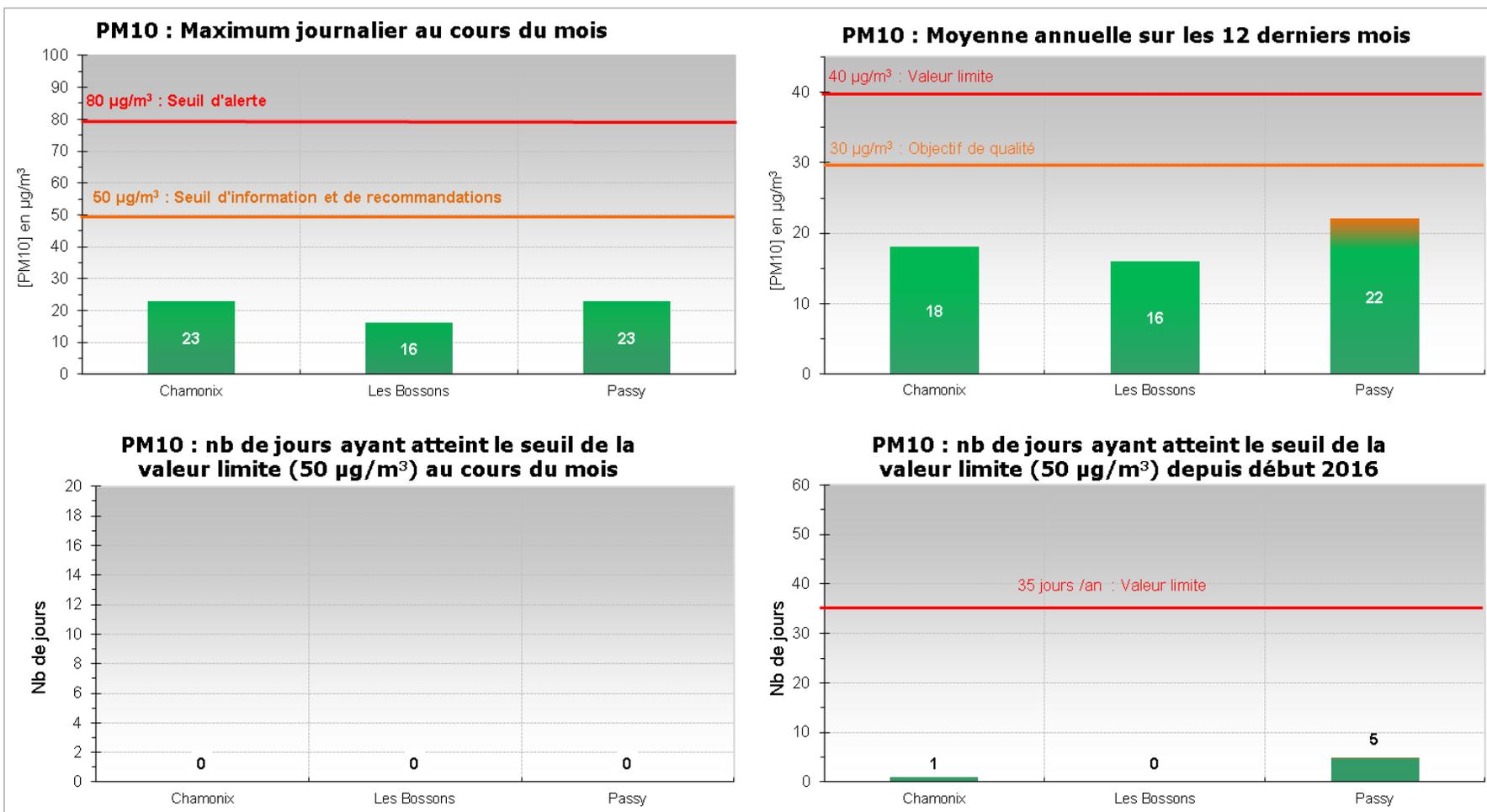
Pour les particules fines, la situation reste équivalente par rapport au mois de juin. Les maximums journaliers sont très légèrement en hausse mais restent faibles et aucun dépassement du seuil d'information et de recommandations (fixé à 50 µg/m<sup>3</sup> en moyenne journalière) n'a été observé sur les sites de Chamonix, des Bossons ou Passy au cours du mois.

Depuis le début de l'année, pas de changement, le site de Passy reste le site le plus touché sur ce territoire, avec 5 jours de dépassements de la valeur 50 µg/m<sup>3</sup> pour les particules PM10 comptabilisés (la norme, appelée « valeur limite », tolère 35 jours de dépassement de cette valeur par an).

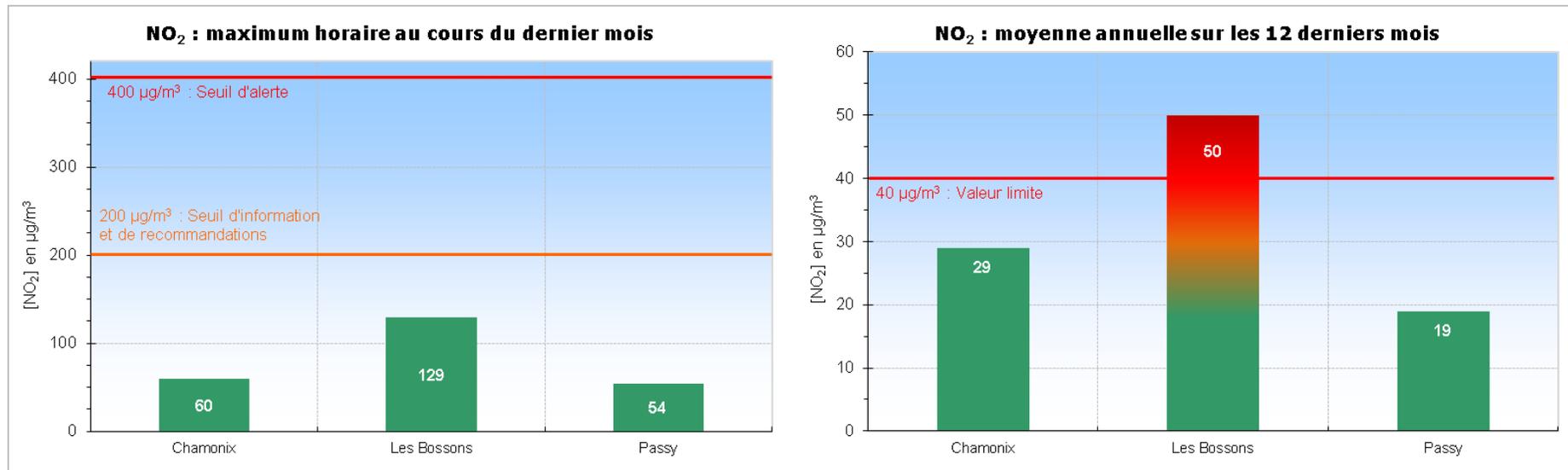
Pour le dioxyde d'azote, les maximums horaires mesurés au cours du mois sont en nette hausse sur les sites de Chamonix et Passy. Ces teneurs restent cependant bien en deçà du seuil d'information et de recommandations pour les personnes sensibles, fixé à 200 µg/m<sup>3</sup> en moyenne horaire. Aucun dépassement de ce seuil n'a par ailleurs été mesuré. Le site le plus exposé au dioxyde d'azote reste celui des Bossons, en proximité du trafic automobile, dont les niveaux dépassent toujours la valeur limite fixée à 40 µg/m<sup>3</sup> en moyenne sur l'année.

# Bilan de la qualité de l'air en Pays du Mont-Blanc

## Particules en suspension (PM10)



## Dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>)



Les conditions météorologiques estivales du mois d'août ont été favorables à la formation de l'ozone sous l'effet de la chaleur et de l'ensoleillement. Toutefois l'ensemble des critères d'activation du dispositif d'information et de recommandations pour ce polluant n'ont pas été satisfaits dans la vallée de l'Arve, contrairement à d'autres zones de Rhône-Alpes qui ont connu une activation du dispositif préfectoral au cours de l'épisode caniculaire survenu fin août.

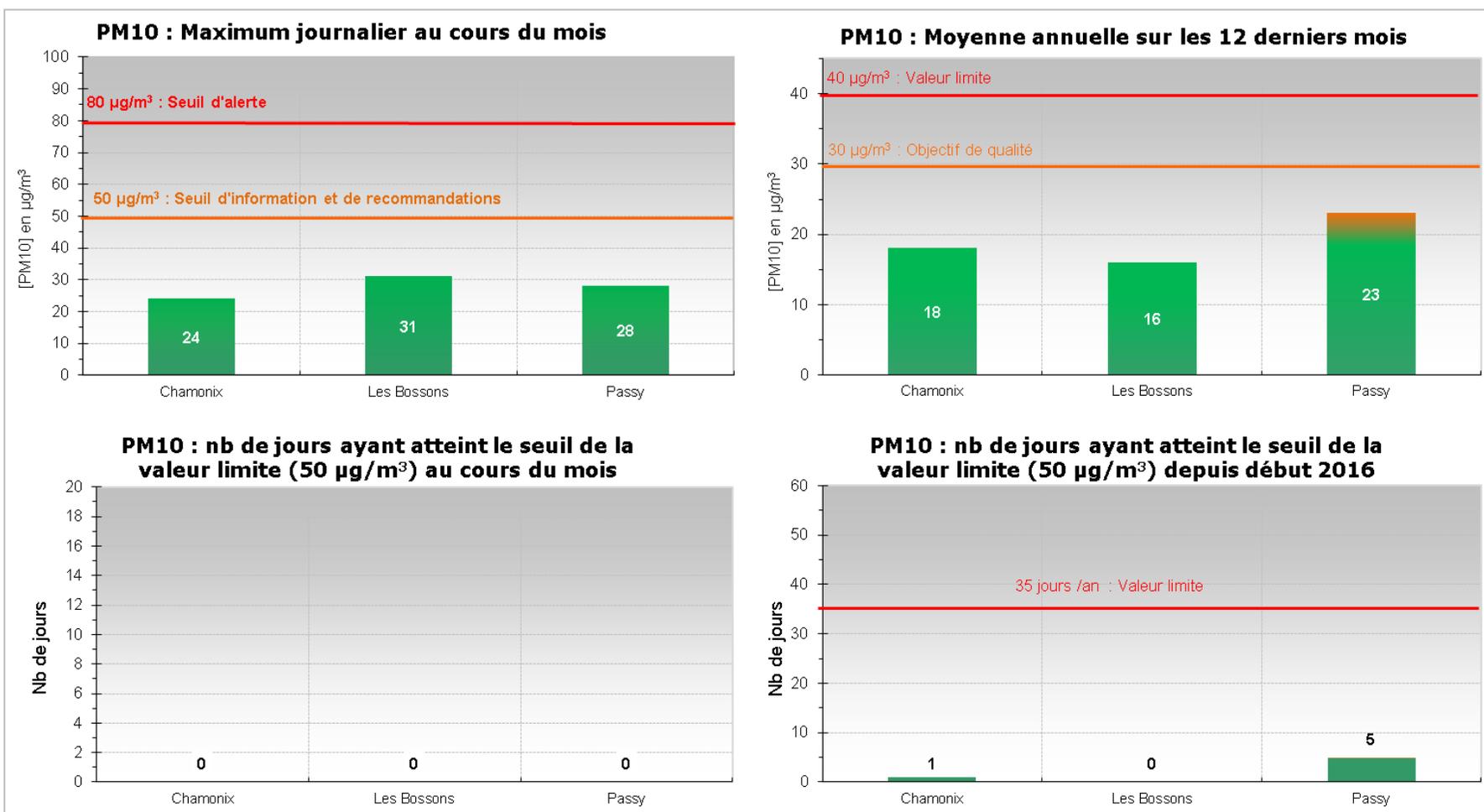
**Pour les particules fines**, la situation reste équivalente par rapport au mois de juillet. L'évolution des maximums journaliers des 3 sites est très légèrement en baisse et aucun dépassement du seuil d'information et de recommandations (fixé à 50 µg/m<sup>3</sup> en moyenne journalière) n'a été observé sur les sites de Chamonix, des Bossons ou Passy au cours du mois.

Depuis le début de l'année, pas de changement, le site de Passy reste le site le plus touché sur ce territoire, avec 5 jours de dépassements de la valeur 50 µg/m<sup>3</sup> pour les particules PM10 comptabilisés (la norme, appelée « valeur limite », tolère 35 jours de dépassement de cette valeur par an).

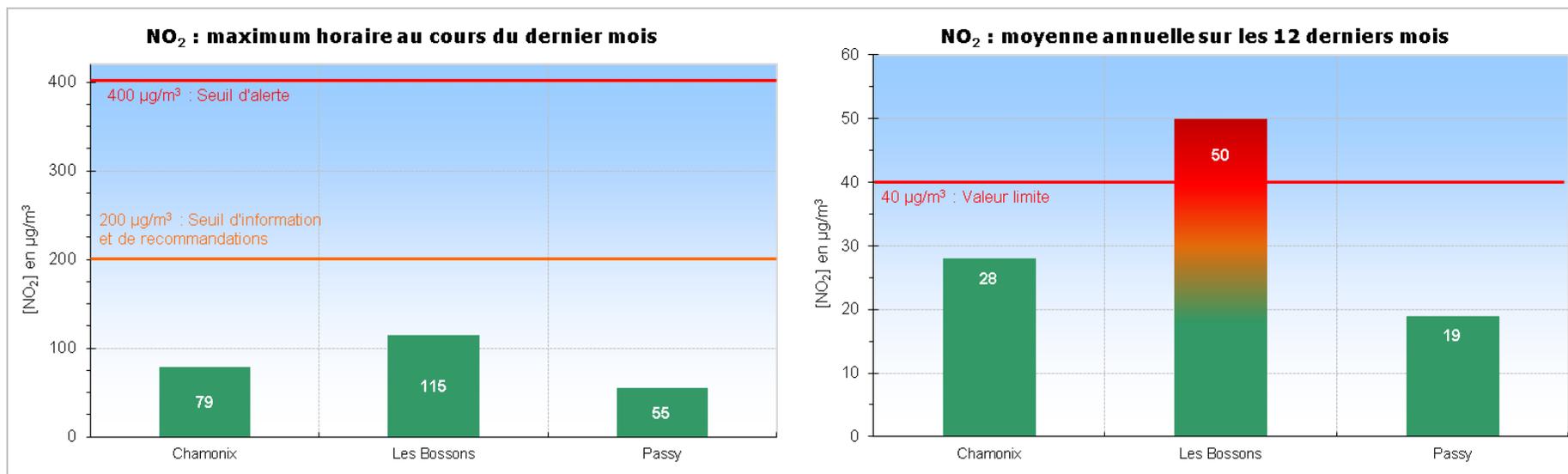
**Pour le dioxyde d'azote**, les maximums horaires mesurés au cours du mois sont en très légère augmentation sur les 3 sites. Ces teneurs restent cependant bien en deçà du seuil d'information et de recommandations pour les personnes sensibles, fixé à 200 µg/m<sup>3</sup> en moyenne horaire. Aucun dépassement de ce seuil n'a par ailleurs été mesuré. Le site le plus exposé au dioxyde d'azote reste celui des Bossons, en proximité du trafic automobile, dont les niveaux dépassent toujours la valeur limite fixée à 40 µg/m<sup>3</sup> en moyenne sur l'année.

## Bilan de la qualité de l'air en Pays du Mont-Blanc

### Particules en suspension (PM10)



## Dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>)



Comme au mois d'août, les conditions météorologiques chaudes et largement ensoleillées du mois de septembre ont été favorables à la formation de l'ozone et assez peu à l'accumulation des particules et des oxydes d'azote.

Les critères d'activation du dispositif d'information et de recommandations pour l'ozone n'ont pas été satisfaits dans la vallée de l'Arve.

**Pour les particules fines**, la situation se dégrade un peu par rapport au mois d'août. Les valeurs maximales journalières sont, en effet, en hausse sur les 3 sites de surveillance mais aucun dépassement du seuil d'information et de recommandations (fixé à 50 µg/m<sup>3</sup> en moyenne journalière) n'a été observé sur les sites de Chamonix, des Bossons ou Passy au cours du mois.

Depuis le début de l'année, pas de changement, le site de Passy est toujours le site le plus touché sur cette zone, mais plus modérément qu'à l'ordinaire, avec 5 jours de dépassements de la valeur 50 µg/m<sup>3</sup> pour les particules PM10 (la norme, appelée « valeur limite », tolère 35 jours de dépassement de cette valeur par an).

**Pour le dioxyde d'azote**, les maximums horaires mesurés au cours du mois sont en augmentation sur le site de Chamonix, en baisse sur le site des Bossons et stable sur celui de Passy. Ces concentrations restent bien en deçà du seuil d'information et de recommandations pour les personnes sensibles, fixé à 200 µg/m<sup>3</sup> en moyenne horaire. Aucun dépassement de ce seuil n'a d'ailleurs été mesuré. Le site le plus exposé au dioxyde d'azote reste celui des Bossons, en proximité du trafic automobile, dont les niveaux dépassent toujours la valeur limite fixée à 40 µg/m<sup>3</sup> en moyenne sur l'année.